HONORAIRES DE L'AGENCE

Valable à compter du 17 MAI 2018

Transactions sur lots d'habitation

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

(Sauf stipulation contraire prévue au mandat)

De 0 à 300 000 € : 6% TTC Avec un minimum de perception de 7 000 € TTC

Au- delà de 300 001 € : 5 % TTC

Parking, garage, box, cave:

20% TTC

« L'agence ne détient pas de fonds »

Locations

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC/m²

(Honoraires dûs à la signature du bail)

Etablissement de l'état des lieux d'entrée: 3 € TTC/m²

(Honoraires dûs à compter de la réalisation de la prestation)

A la charge de chacune des parties (Bailleur/locataire)

(TVA 20% incluse)

DOMAINE DU VAL JOYEUX IMMOBILIER –Centre commercial Val Joyeux.78450 VILLEPREUX
Dénomination sociale . SARL DOMAINE DU PARC IMMOBILIER –
Siege social : 1 Avenue du Parc 78590 NOISY LE ROI - SARL au capital de 8000 € -
RCS VERSAILLES 804980969 - Carte professionnelle CPI 7801 2018 000 034 943 –CCI Paris-Ile de France –
Garantie financière . GALIAN - 89 rue de la Boétie 75008 PARIS
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante